

Rapport sur la formation continue de printemps de l'ASFDU «Les femmes réfugiées»

Samedi, 14 avril 2018, 9h30-12h45, Université de Berne, Parkterrasse 14, salle 324

Introduction

C'est dans le cadre du sujet annuel de la « migration » qu'a eu lieu, le 14 avril 2018 à l'Université de Berne, la formation continue de printemps de l'ASFDU, animée par la conférencière Milena Wegelin (TERRE DES FEMMES Suisse).

Les femmes fuient leur pays à cause de la pauvreté extrême, la guerre, la persécution et la répression politique et/ou la persécution spécifique au genre. La majorité des femmes réfugiées sont confrontées à de la violence spécifique au genre. Celle-ci est l'une des raisons de leur fuite, mais fait aussi partie de leur expérience de la fuite : les femmes sont exposées à de la violence sexiste aussi bien sur les chemins de fuite qu'en exil. De plus, le sexe social de «femme» détermine les conditions dans lesquelles la fuite et l'accueil dans le régime d'asile se déroulent, en substance : actuellement, il n'est toujours pas suffisamment tenu compte des droits spécifiques et des besoins de femmes requérantes d'asile.

Lors d'une conférence, Milena Wegelin a présenté les défis actuels concernant la situation des femmes réfugiées en Suisse. Milena Wegelin est cheffe de projet responsable de la formation chez TERRE DES FEMMES, avec spécialisation dans le domaine des femmes et de la migration. Elle a étudié l'anthropologie sociale, les sciences des religions et les droits humains à l'Université de Fribourg. Son exposé a été suivi d'ateliers permettant de discuter des différents sujets de manière approfondie et des possibilités d'action de l'association.

L'évènement bilingue (Milena Wegelin a fait son exposé en allemand et français) y compris le repas de midi étaient gratuits pour les membres de l'ASFDU. Environ 25 membres issues de presque toutes les sections ont participé à cette matinée. La discussion a été enrichie par les vécus différents et les expériences professionnelles des participantes ; ainsi, il y avait des femmes ayant acquis de l'expérience à l'étranger, dans les domaines de la migration et de l'asile ainsi que des expertes dans les domaines de la psychologie, de la théologie et de l'éducation. Certaines participantes sont personnellement engagées dans des projets avec des réfugiés et enseignent par exemple l'allemand comme langue seconde. Toutes les personnes présentes avaient un souhait en commun, à savoir celui d'améliorer la situation des femmes réfugiées en Suisse, s'inscrivant ainsi dans la tradition de l'association qui vint en aide aux femmes diplômées réfugiées en particulier durant la Seconde Guerre mondiale. Le fonds d'aide «Fondation Hegg-Hoffet» de l'association internationale GWI, nommé ainsi d'après la

SVA	Schweizerischer Verband der Akademikerinnen
ASFUDU	Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités
ASL	Associazione Svizzera delle Laureate
ASA	Associazion Svizra da las Academicas

Bernoise Blanche Hegg-Hoffet, qui fut très active durant la guerre, alloue aujourd’hui encore des moyens financiers aux universitaires réfugiées, afin qu’elles puissent exercer leur profession initiale ou qu’elles puissent suivre une deuxième formation en exil.¹

Exposé de Milena Wegelin (TERRE DES FEMMES Suisse): La situation des femmes réfugiées en Suisse

Présentation du travail de TERRE DES FEMMES Suisse

TERRE DES FEMMES Suisse est une organisation des droits de l’homme qui s’engage en faveur de l’égalité des sexes et qui combat la violence liée au genre. De plus, elle conseille les victimes de violence liée au genre, forme des spécialistes et les personnes concernées, élabore du matériel de sensibilisation et de prévention et fournit du travail politique. Cette organisation active au niveau national siège à Berne et dispose d’une équipe mixte.

En matière d’aspects spécifiques aux femmes dans le domaine de l’asile, TERRE DES FEMMES Suisse mène de nombreux projets: ainsi, le centre anime des formations continues destinées aux membres du personnel des centres d’asile visant à sensibiliser ces derniers aux aspects spécifiques au genre ; il dirige des ateliers pour la société civile ainsi que pour des personnes clé issues de communautés de femmes réfugiées, qui peuvent ensuite créer leurs propres ateliers sur la violence liée au genre. L’organisation élabore en outre le guide «Häusliche Gewalt im Kontext Asyl» (Kanton Bern) («la violence domestique dans le contexte de l’asile», canton de Berne) ; elle rédige des articles spécialisés portant sur divers thèmes et, en sa qualité de membre du groupe de suivi du Conseil fédéral, elle fournit un travail de lobbying pour le rapport «Situation des femmes réfugiées en Suisse» et le rapport sur la situation des requérantes d’asile dans les logements collectifs. De plus, TERRE DES FEMMES Suisse conseille les femmes victimes de violence, au-delà de leur statut de réfugiées. Les femmes concernées sont orientées vers un centre qualifié dans leur région (triage). Jusqu’à présent, ce sont en particulier les femmes issues du contexte migratoire qui ne sont pas orientées de manière compétente. Enfin, TERRE DES FEMMES Suisse fournit des conseils spécialisés aux particuliers et aux institutions, afin de les coacher en matière d’aide aux victimes de violence liée au genre.

Expériences de violence spécifiques aux femmes dans le contexte de fuite et d’asile

Milena Wegelin définit le groupe de personnes dont traite la formation continue : il s’agit de femmes requérantes d’asile, de femmes dans le contexte de l’asile ainsi que de femmes réfugiées non reconnues. Ces femmes font soit l’objet d’une procédure d’asile (qui peut durer plusieurs années), soit elles sont admises à titre provisoire en Suisse ou elles ont été refoulées. Le simple fait d’être une femme joue un rôle dans tous les domaines de vie, il en va de même

¹ Voir <http://www.graduatwomen.org/what-we-do/grants-fellowships/hegg-hoffet/>.

pour les femmes réfugiées. L'accent thématique de la formation continue est placé sur l'expérience de violence spécifique aux femmes dans le contexte de la fuite et de l'asile.

Les biographies de femmes qui se réfugient en Suisse sont très différentes : les discours médiatiques produisent et reproduisent des images stéréotypées de «la femme réfugiée» – mais la réalité est toute autre : des femmes issues de cultures, d'Etats, de niveaux de formation et de classes divers et variés doivent fuir leur pays d'origine.

Lors de la fuite, bon nombre d'entre elles sont confrontées à des circonstances similaires : un important dénominateur commun est la violence liée au genre, qui fait très souvent partie de la situation de persécution dans le pays d'origine. Les viols constituent par exemple un moyen courant de répression, aussi bien dans des situations de guerres civiles que de persécution individuelle. De plus, de nombreuses femmes sont exposées à de la violence spécifique au genre sur les chemins de fuite ainsi qu'en exil – entre autres en Suisse.

Les femmes représentent 30-40% des réfugiés en Suisse, bien que seules les personnes en procédure d'asile soient comptabilisées par genre par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il n'existe pas de chiffres spécifiques en matière d'expériences de violence des femmes réfugiées en Suisse. Dans une étude réalisée en Allemagne et en Norvège sur 40 femmes, qui avaient fui par la Grèce, la Turquie et la route des Balkans, toutes ont déclaré avoir subi des violences lors de leur fuite, sous forme d'agressions, d'exploitation sexualisée et de harcèlement. Les réfugiées sont victimes de violence également en Europe, pas uniquement avant la frontière militarisée ; cela signifie que les actes de violence ne sont pas uniquement perpétrés par d'autres réfugiés ou par des proches, mais aussi par des passeurs, des personnes de l'aide humanitaire, des gardes-frontière ou d'autres personnes sur place. De plus, la prévalence de violence dans le pays de refuge augmente avec la frustration croissante liée à la situation précaire, l'absence de perspectives, le manque d'espace, la marginalisation en tant que requérant d'asile et à la longue attente d'une décision en matière d'asile. En résumé, les femmes réfugiées sont exposées à un risque élevé de violence lors de ces trois étapes :

1. Pays d'origine

- Persécution liée au genre
- La répression politique peut également comporter des aspects liés au genre

2. Chemins de fuite

- Une forte prévalence de violence liée au genre : les réfugiés sont dépendants de structures de passeurs ; dans ce contexte précaire, les femmes courent en plus le danger d'être confrontées à de la violence sexualisée. Au Soudan, par exemple, les femmes s'injectent des hormones avant de prendre la fuite pour se protéger d'une grossesse à la suite d'un viol sur les chemins de fuite, qui peuvent mener à la mort.

3. Pays de refuge

- Violence liée au genre émanant de tiers (violence domestique mais aussi violence sexualisée telle que des agressions et du harcèlement)
- Violence liée au genre lors de la procédure d’asile
 - violence structurelle par un effritement du droit d’asile et une politique migratoire répressive
 - Le concept de réfugié et la procédure d’asile s’orientent au prototype d’un réfugié de sexe masculin. Par conséquent, la prise de conscience des aspects liés aux femmes / au genre ne s’est pas encore opérée partout. Ainsi, dans le cadre de l’hébergement des réfugiés, il n’est pas tenu compte desdits aspects.

Motifs de fuite déterminants an matière d’asile

Les expériences de violence évoquées se retrouvent dans les motifs de fuite de femmes. Comme tous les réfugiés, les femmes prennent la fuite parce que leur vie est en danger. Cela signifie que les femmes peuvent prendre la fuite pour les mêmes raisons que les hommes – elles doivent également fuir une persécution liée à des activités politiques, une appartenance ethnique ou fuir une guerre civile. Cependant, ces motifs de fuite ont souvent des composantes spécifiques aux femmes. Juridiquement, il faut distinguer le motif de persécution (raison pour laquelle une personne est persécutée) du type de persécution (forme de la persécution). Le motif aussi bien que le type de persécution peuvent être liés au genre. L’homophobie ou un mariage forcé imminent constituent des exemples de motifs de persécution liés au genre ; un exemple pour un type de persécution lié au genre serait le viol d’une opposante.

En théorie, les motifs de fuite spécifiques aux femmes sont ancrés dans la loi sur l’asile depuis 1998 (art. 3, al. 2), ce qui signifie que ces derniers «doivent être pris en compte». La mise en œuvre pratique est toutefois insuffisante.

Difficultés lors de la procédure d’asile

Les insuffisances en matière de reconnaissance de motifs de fuite spécifiques aux femmes proviennent principalement des circonstances suivantes :

- Informations juridiques spécifiques aux femmes insuffisantes
Les femmes réfugiées ne disposent pas de suffisamment d’informations sur la procédure d’asile, sur les motifs de fuite spécifiques aux femmes, sur le droit à une équipe d’audition du même sexe et sur le droit au conseil lors de violences liées au genre etc.

- Manque d'expérience dans le contact avec les autorités
De nombreuses femmes réfugiées sont habituées à ce que les membres masculins de la famille se chargent des démarches administratives.
- Revendication nécessaire d'une équipe d'audition du même sexe
Les équipes d'audition du même sexe sont loin d'être la norme, mais doivent être exigées par la femme concernée. Une telle revendication n'est que possible si une expérience de violence liée au genre est communiquée. Cela a pour effet pervers qu'une femme doit d'abord parler de son expérience de violence à une équipe d'hommes, afin de pouvoir demander la présence d'auditrices qui pourraient lui faciliter un entretien au sujet de cette violence.
- Inclusion dans la demande des conjoints sans examen complet des propres motifs de fuite
En Suisse, les individus ont le droit à leur propre demande. Le problème est que, dans les associations de familles, les conjoints sont longuement auditionnés avant leur épouse. Ainsi, les motifs de fuite ne sont pas examinés en détail.
- Compréhension des rôles genrés
On retrouve des conceptions stéréotypées des rôles aussi bien au sein de la famille de la femme réfugiée (par exemple, le conjoint ne sait pas ce que des femmes de sa famille ont vécu) que chez les autorités. Le Secrétariat d'Etat aux migrations se focalise sur les réfugiés masculins et a des représentations stéréotypées de «la femme réfugiée».
- Stigmatisation
La violence sexualisée va de pair avec un traumatisme, ce qui empêche d'exprimer la violence. La stigmatisation et les sentiments de honte et de culpabilité réduisent en outre la capacité d'expression d'une femme victime de violence.

La situation de requérantes d'asile dans des logements collectifs

En 2014, TERRE DES FEMMES Suisse a établi un rapport au sujet de la situation de requérantes d'asile dans des logements collectifs en Suisse.² Ce rapport se base sur des entretiens menés avec des membres du personnel de centres d'asile ainsi qu'avec des femmes réfugiées. L'organisation estime que la situation est problématique, aussi bien d'un point de vue général que spécifique au genre. Les réfugiés vivent pour ainsi dire en semi-liberté dans ces logements collectifs et sont isolés par l'infrastructure des centres ainsi que par la situation géographique de ces derniers. Jusqu'à présent, l'organisation des logements était du ressort des cantons et des communes ; à l'avenir, la centralisation sera privilégiée en des centres fédéraux à l'aspect proche d'une prison.

² Voir <https://www.terre-des-femmes.ch/fr/publications/informations-de-fond>.

Le rapport de 2014 se concentre sur les trois aspects suivants :

1. Infrastructure

La répartition spatiale des centres ainsi que les infrastructures (toilettes, cuisine etc.) tiennent-elles compte de questions de genre ? Quel est le ressenti et le sentiment de sécurité des femmes, se sentent-elles en sécurité dans les centres ?

2. Activités quotidiennes et occupation

Dans quelle mesure les réflexions spécifiques au genre peuvent-elles être intégrées aux concepts d'hébergement et d'occupation des centres ? Existe-t-il des possibilités de garde d'enfant ou des programmes réservés aux femmes ?

3. Prise en charge et soutien

Comment le genre est-il intégré aux concepts de prise en charge ? Existe-t-il des directives en matière de prise en charge spécifique au genre pour le personnel de soutien et de sécurité ?

Répartition de l'espace en fonction du genre

Dans les logements collectifs, hommes et femmes vivent un quotidien fortement imposé de l'extérieur ; celui-ci est souvent marqué par l'isolement, le manque de sphère privée et l'absence de perspectives. Tous les requérants d'asile sont touchés par cet espace réduit dans les structures d'hébergement. Dans les logements mixtes, l'espace est structuré en fonction du genre. De nombreuses femmes interrogées à ce sujet trouvent l'exiguïté et la domination masculine pesantes. La plupart d'entre elles ont subi de la violence et sont confrontées à un stress supplémentaire dans les logements collectifs. Souvent, il n'existe qu'une seule salle commune, qui est occupée par des personnes de sexe masculin, ce qui est d'ailleurs également le cas des cours d'écoles en Suisse. Ainsi, beaucoup de femmes n'utilisent pas les espaces communs ; elles se retirent dans leur chambre, où elles passent parfois la journée entière. Dans de tels centres, le logement problématique dans des chambres à plusieurs lits ainsi que l'espace confiné touchent d'autant plus les femmes, dans la mesure où elles ne disposent d'aucune autre pièce dont elles pourraient bénéficier afin de sortir de l'isolement. Les interviews dans le rapport montrent clairement la manière dont les conditions limitées en termes d'espace dans les centres collectifs se répercutent sur la liberté de mouvement personnelle des femmes requérantes d'asile :

«Généralement, les hommes sont assis ici (salle commune). C'est pourquoi les femmes n'y viennent pas. Beaucoup de femmes se disent qu'elles ne veulent pas s'y rendre s'il n'y a que des hommes. C'est ça la raison [...]. Ce n'est tout simplement pas agréable. Nous ne parlons pas juste comme ça avec les hommes. Oui, c'est tout.»

(Résidente d'un logement collectif)

Rien que le simple fait de se rendre aux toilettes communes peut constituer un stress pour les femmes réfugiées :

«Dernièrement, je me suis achetée un récipient pour uriner la nuit. Je n'ose pas sortir de ma chambre à six ou cinq heures du matin pour me rendre aux toilettes.»
(Résidente d'un logement collectif)

Cette citation soulève la question importante de savoir comment l'éclairage est organisé dans les centres : Où y a-t-il des interrupteurs ? Les couloirs sont-ils toujours éclairés ? Ou existe-t-il – dans le meilleur des cas – des détecteurs de mouvement ?

«Sécurité»

Le quotidien des femmes dans le centre peut s'avérer éprouvant de nuit comme de jour. La « sécurité », respectivement le sentiment subjectif de sécurité sont étroitement liés à la composante de l'espace. Dans les centres de requérants d'asile, la frustration liée à l'inactivité imposée, la peur de l'avenir et l'expérience individuelle de la fuite de personnes différentes vivant dans un espace réduit s'entrechoquent. Cette situation peut engendrer des conflits interpersonnels, en notant que les hommes ont tendance à se comporter différemment que les femmes lors de conflits en raison de leur socialisation. Nombreuses sont les femmes à parler de violence physique de la part des hommes. Ces bagarres entre hommes ou déjà rien que le bruit provoqué par ces dernières viennent renforcer ce sentiment d'insécurité des femmes dans les centres. En revanche, un logement avec séparation des genres peut donner aux femmes victimes de violences un sentiment de sécurité dans une situation de vie difficile.

«Il y a des bagarres tous les jours et j'en ai peur. [...] Je m'enferme dans ma chambre et reste assise.»
(Résidente d'un logement collectif)

La situation exposée dans la citation montre que la répartition de l'espace a un impact concret sur le quotidien : elle peut aboutir à l'isolement des femmes dans leur chambre, ce qui complique également l'accès aux offres (récréatives) et à la prise en charge.

Tous les centres que TERRE DES FEMMES Suisse a visités sont également supervisés la nuit. Soit l'équipe d'encadrement de jour est remplacée par une équipe de garde de nuit, soit des agents de sécurité privés patrouillent dans la maison. La présence martiale de ces forces de sécurité peut susciter de la peur et de l'énerverment chez les requérants d'asile : il ne faut pas oublier que de nombreux réfugiés ont été exposés à de la violence de la part de la police, des paramilitaires et des services de surveillance. La question se pose de savoir si la tendance générale d'engager des agents de sécurité privés sert avant tout à assurer la sécurité des réfugiés ou si elle ne sert pas plutôt à donner une image vers l'extérieur (à savoir que la population suisse est «à l'abri des réfugiés»). La seconde hypothèse alimenterait l'opinion

publique dominante selon laquelle les requérants d’asile seraient des criminels. Une résidente constate lors de l’entretien avec TERRE DES FEMMES Suisse :

«Pourquoi Securitas est-il sur place ? Pour surveiller et assurer la sécurité des personnes. Mais elle n’existe pas. Je suis contrainte de descendre et d’informer le collaborateur là derrière (dans l’autre bâtiment).»

(Résidente d’un logement collectif)

Le discours actuel sur la sécurité en matière de politique d’hébergement avec les conséquences directes évoquées est préoccupant ; la tendance à davantage de forces de sécurité et à moins d’encadrement – telle que visée par les centres fédéraux – va à l’encontre d’un hébergement sûr des requérants d’asile.

De l’espace pour l’interaction et la solidarité

Dans les grands centres, les femmes ont tendance à entretenir peu de contact entre elles. Plusieurs idées ont été avancées pour expliquer les causes de ce comportement. La communication est entre autres difficile parce que les femmes ne parlent souvent pas la même langue ; la citation suivante illustre bien ce problème :

«[...] Nous ne pouvons pas communiquer. Nous communiquons par les gestes ou nous nous saluons ainsi. C’est tout.»

(Résidente d’un logement collectif)

Les contacts sociaux des femmes sont cependant limités encore davantage par le fait qu’elles doivent souvent vivre très retirées dans leur chambre ou sur leur étage en raison de l’infrastructure. Ni le personnel ni les bénévoles ont ensuite accès aux femmes qui s’isolent. Une mère célibataire raconte :

«Ici, je me lève le matin. Ma fille va au jardin d’enfants. Et oui, je reste dans la chambre avec mes enfants. Et je fais la cuisine. Je ne suis que dans la chambre, je ne vais pas beaucoup me promener dans le centre, je reste plus dans la chambre.»

(Résidente d’un logement collectif)

Il en va autrement dans un centre où résident principalement des femmes et des familles. Un.e employé.e d’un tel logement collectif pour femmes et familles raconte :

«Je trouve qu’entre les femmes d’Erythrée, les échanges sont très bons, et elles veillent très bien l’une sur l’autre. Quand on entre dans une chambre, on y trouve quatre autres femmes, avec toute leur petite tribu. Il peut aussi y avoir des femmes venant juste d’accoucher. Les autres font la cuisine pour elles et prennent automatiquement soin d’elles. J’observe effectivement une grande solidarité entre ces femmes. Et ces relations ne se limitent pas au sein d’un même groupe ethnique, par exemple des Erythréennes veillant sur d’autres Erythréennes. Cela va bien au-delà. J’ai l’impression qu’une grande solidarité règne entre elles.»

(Employé.e)

La répartition spatiale a un impact au niveau social de l'interaction et de la solidarité et agit sur l'intégration des individus au sein de la communauté. Cette influence va au-delà du centre d'asile et s'étend, au sens large (sans toutefois avoir fait l'objet d'une étude empirique par TERRE DES FEMMES Suisse), à l'intégration générale dans la société. L'isolement spatial, géographique et communicatif et la marginalisation des réfugiés, en particulier des femmes réfugiées, constituent des obstacles majeurs à leur bonne intégration en Suisse. A cet égard, la société civile est aussi appelée à contribution.

Soins médicaux des femmes

Les soins médicaux sont gérés différemment d'un canton à l'autre. Un nouveau concept en matière de soins médicaux au niveau fédéral est censé être mis en œuvre depuis janvier 2018. Ce dernier limite les soins de base de requérants d'asile au strict nécessaire. TERRE DES FEMMES Suisse relève plusieurs lacunes dans les soins médicaux actuellement prodigués aux femmes réfugiées :

Financement d'interprètes

Au niveau fédéral, la Confédération prend en charge les coûts pour la traduction primaire des soins de base ; le financement d'interprètes pour la gynécologie et la pédiatrie n'est toutefois pas réglé.

Double-gatekeeping

Dans les centres, les réfugiés doivent communiquer leur problème de santé à un membre du personnel de soin ; ce n'est qu'avec l'accord de ce dernier qu'ils peuvent ensuite être orientés vers un médecin – cela représente un double obstacle. Lorsque des réfugiés ne parviennent pas à expliquer leur problème de santé, faute d'interprète, ils ne reçoivent souvent que des antidouleurs par le personnel de soin.

Soutien psychiatrique/ possibilités limitées de traitement

Le soutien psychiatrique et psychosocial des réfugiés est extrêmement limité (pour des raisons de coûts et d'accès). Certes, les femmes réfugiées enceintes reçoivent des soins médicaux élémentaires, mais pas de traitement psychosocial. L'implication des professionnels de la santé non-médecins dans les soins périnataux/ postnataux est extrêmement restreinte. Cela signifie que les sujets de grossesse violente ou d'avortement ne sont pas abordés. Dans le cas de violence spécifique au genre, un accouchement peut déclencher un traumatisme. D'autres déficits fondamentaux sont l'absence d'accès réglementé à la contraception autodéterminée, le manque d'informations sur la santé sexuelle/ reproductive ainsi que l'absence de droit d'avoir une interlocutrice médicale (les médecins sont mandatés et le genre du spécialiste ne peut pas être choisi ; en outre, pas tous les professionnels de la santé sont sensibilisés à la violence spécifique au genre, à la fuite ou à la migration).

Rapports et études actuelles

- «Sexuelle und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in Asylunterkünften in der Schweiz (REFUGEE)», Berner Fachhochschule BFH, 2017
- «Contraception: quel accès pour les requérant.e.s d’asile?», Santé Sexuelle Suisse, 2017
- «Barrierefreie Kommunikation in der geburtshilflichen Versorgung allophoner Migrantinnen (BRIDGE)», BFH, ZHAW, Swiss TPH, 2017

Résultats des ateliers : soutien de femmes réfugiées

Milena Wegelin propose différents moyens aux diplômées des Universités suisses pour venir en aide aux femmes réfugiées :

- générer des travaux scientifiques sur le sujet
- accès à des académies pour les réfugiées (exemple : VSS-UNES «perspectives-études»)
- des séances d’échanges thématiques avec des femmes réfugiées : les diplômées réfugiées subissent une perte de statut et aimeraient apporter leurs connaissances. A cet égard, des programmes de séminaires peuvent être élaborés, lors desquels elles peuvent faire un exposé. Cela favorise leur mise en réseau ainsi que leur estime d’elles-mêmes
- des projets de mentoring ou des stages favorisant les relations personnelles, académiques et professionnelles
- créer un espace de solidarité et d’échange : de telles initiatives viennent contrecarrer la tendance d’isolement et de marginalisation
- promouvoir les connaissances linguistiques : c’est particulièrement important pour les personnes qui n’obtiennent qu’un permis provisoire (F) (p.ex. Syrie ou Sri Lanka), et qui n’ont droit qu’à des cours de langue de niveau débutant
- soutenir des initiatives civiles : que ce soit en apportant son expertise professionnelle ou de manière financière, personnelle ou idéale sous forme de prises de position. Milena Wegelin propose volontiers des projets civils dans différentes régions aux personnes intéressées.

Les participantes ont discuté en groupes de quatre idées/ projets que les membres de l’ASFDU ou l’association dans son ensemble pourraient mettre en œuvre afin d’améliorer la situation des femmes réfugiées :

1. De l’espace pour la solidarité

Helen Schüngel-Straumann présente des initiatives existantes en faveur des réfugiés de la part de l’Eglise Elisabethen à Bâle : il s’agit des salles «DA-SEIN», «FRAU-SEIN», destinée

uniquement aux femmes ainsi que de la salle «JUNG-SEIN» pour les adolescents.³ Dans ces salles, l'on pratique l'allemand et la solidarité. La publicité se fait par bouche à oreille ou via internet ; des réfugiés de différents cantons se rendent à l'église de Bâle-Ville. Au départ, beaucoup de femmes ne venaient pas dans la salle «DA-SEIN» en raison de la présence des nombreux hommes. C'est alors que la salle «FRAU-SEIN» fut créée. Les salles de l'Eglise Elisabethen sont reliées à d'autres projets, tels que le centre d'accueil pour sans-papiers ou le Crescenda.⁴ La salle «FRAU-SEIN», ouverte uniquement aux femmes, est une source d'inspiration pour d'autres projets en Suisse.

2. Connaissances linguistiques

L'offre de cours de langue pour les réfugiés n'est pas suffisante, en particulier celle des cours de conversation, selon Marie-Lousie Yaghmour. Les cafés récits sont une bonne option. Martha Arnold fait état d'un café récits de la «Generationenakademie» : ici, les personnes présentes peuvent parler librement durant une heure. Si personne ne prend la parole, Martha Arnold commence à parler, mais cela n'arrive que très rarement. A l'issue de ces réunions, un moment informel autour d'un café permet également aux plus timides de s'exprimer. L'objectif de l'inclusion transgénérationnelle pourrait être étendu à celui d'inclure des réfugiés. Heidy Müller souligne l'importance de proposer un tel café uniquement pour femmes. Dans un autre projet, des cours d'allemand sont dispensés aux filles à leur domicile familial. Les mères présentes peuvent profiter de ces cours par la même occasion. En résumé, ce sont les possibilités de prise de contact et de conversation qui sont primordiales pour les réfugiés et non pas uniquement le simple enseignement de la langue.

3. Rendre les femmes visibles

Les femmes réfugiées doivent bénéficier d'un espace dans lequel elles peuvent parler de leur vie ou de leur profession. Elles doivent se faire entendre. A cet égard, les offres accessibles et non formalisées telles qu'un groupe de conversation sont utiles. Afin de sortir ces femmes de leur invisibilité, il est important de leur donner du temps pour s'échanger et s'exprimer. Les sections de l'ASFDU pourraient organiser de telles séances de discussion avec peu de moyens. Le défi consisterait à trouver les femmes. Ici encore, l'échange d'égal à égal est essentiel.

4. Projet d'intégration pour les personnes en attente d'une décision à leur demande d'asile: les difficultés pour les femmes

Simone Wassilevski présente le projet «Structures» à Berne, un projet d'intégration ainsi qu'un programme d'occupation pour les personnes attendant une décision à leur demande d'asile. Sans cette décision, les réfugiés ne peuvent pas bénéficier d'un cours de langue payé. Le projet offre entre autres des possibilités de travailler dans le domaine de la restauration. Ces emplois ne correspondent toutefois que rarement aux qualifications plus élevées des

³ Voir <https://www.offenekirche.ch/de/offenekirche/dasein.html> sowie <https://www.offenekirche.ch/de/offenekirche/frausein.html>.

⁴ Voir <https://www.crescenda.ch/>.

femmes (d'ailleurs, les femmes qui font appel au projet sont souvent mieux formées que les hommes) et l'absence de possibilités de garde d'enfants rend la participation au programme encore plus difficile pour les femmes. Un projet de gastronomie exclusivement pour les femmes serait intéressant.

Discussion finale : un espace pour les femmes

Au terme de cette formation continue, il ressort clairement qu'il existe un grand déficit en terme d'espace pour les femmes, en particulier dans le contexte d'hébergement de réfugiés. A cet égard, il existe des différences cantonales importantes. En tant que réfugiée, on se voit assignée à un canton qui ne peut pas être changé ; de plus, la commune de résidence ne peut être que choisie si la personne obtient un logement. Cela représente un obstacle supplémentaire pour les réfugiés. Media Wahid, qui a dû se réfugier en Suisse, vivait à sept avec ses deux fils et une autre famille dans un trois-pièces.

Comment soutenir un espace (symbolique et physique) pour des femmes ? L'ASFDU peut le faire idéalement par du lobbying ainsi que financièrement, par exemple par le don annuel de l'association ou par des dons des sections à des structures de solidarité existantes.⁵ Par ailleurs, ces dernières permettraient d'atteindre des femmes réfugiées ; en effet, l'accès aux centres est souvent difficile. TERRE DES FEMMES Suisse publie des prises de positions, qui pourraient être signées par l'ASFDU à l'avenir. Il existe également des parlementaires engagées au sein de l'association dont les motions pourraient être soutenues.

Un message officiel à la fin de cette formation continue est une idée supplémentaire des participantes : un espace pour les femmes est indispensable, afin qu'elles deviennent visibles et puissent sortir de leur isolement. Comme les espaces pour femmes sont loin d'être la norme dans les centres d'asile, TERRE DES FEMMES Suisse recommande la revendication générale de mesures sensibles au genre dans les structures d'hébergement. A la suite de la formation continue, une telle résolution a été élaborée en collaboration avec TERRE DES FEMMES Suisse et elle peut être publiée (éventuellement conjointement avec un communiqué de presse rédigé par Rosmarie Schümperli) (résolution en annexe).

Sans-papiers

Une dernière question concerne les sans-papiers : ici aussi, il existe des femmes rendues invisibles qui n'ont pas le droit de se rendre visibles. De quelle manière les diplômées des Universités suisses peuvent-elles soutenir ces femmes ? TERRE DES FEMMES Suisse recommande de s'adresser aux centres régionaux pour les sans-papiers. Au niveau politique, le sujet polarise fortement, car les enseignants sont censés désormais dénoncer leurs élèves sans-papiers. Milena Wegelin rappelle que le régime d'asile suisse « produit » des sans-

⁵ Voir par exemple le registre <http://www.sosf.ch/de/service/adressen-who-is-who/index.html>.

SVA	Schweizerischer Verband der Akademikerinnen
ASFDU	Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités
ASL	Associazione Svizzera delle Laureate
ASA	Associaziun Svizra da las Academicras

papiers supplémentaires en refusant des demandes d'asile ; d'autres réfugiés sont sans-papiers dès le départ.

Le centre spécialisé TERRE DES FEMMES Suisse se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://www.terre-des-femmes.ch/fr/>; info@terre-des-femmes.ch

Annexes:

- Résolution de la formation continue du 14 avril 2018
- Liste de liens sur le sujet, compilés par Milena Wegelin, TERRE DES FEMMES Suisse

Livia Boscardin, mai 2018

Résolution de l'Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités (ASFDU) au sujet des «Femmes réfugiées»

Dans le cadre de la formation continue «Femmes réfugiées»
avec TERRE DES FEMMES Suisse
du samedi, 14 avril 2018, à l'Université de Berne

Les femmes réfugiées sont confrontées à la violence genrée. Cette discrimination à l'égard des femmes se poursuit également en Suisse, au pays de refuge. Les femmes ne se sentent pas en sécurité dans les logements collectifs. Il est important pour l'ASFDU que les femmes réfugiées puissent sortir de leur isolement et devenir visibles. Les femmes ont besoin de place pour cela. **C'est pourquoi l'ASFDU demande que des mesures tenant compte de la dimension de genre soient prises dans les structures d'hébergement.** L'hébergement doit être séparé selon le genre et doit en même temps répondre aux besoins des familles. Les facteurs importants comprennent un nombre suffisant de lieux de retraite privés pour les femmes célibataires et les familles, des installations sanitaires séparées et une conception sensible au genre des salles de loisirs et des programmes d'emploi.

Si vous avez des questions concernant la résolution de l'ASFDU, veuillez contacter la présidente de l'ASFDU, Doris Boscardin : E-Mail : praesidentin@akademikerinnen.ch ; Téléphone : 079 314 20 76

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Milena Wegelin, TERRE DES FEMMES Suisse : Courriel : m_wegelin@terre-des-femmes.ch ; Téléphone : 031 311 38 79

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse www.terre-des-femmes.ch.

Linkliste WB SVA

TERRE DES FEMMES Berichte:

Bericht zur Lage asylsuchender Frauen in Kollektivunterkünften:

<http://www.terre-des-femmes.ch/de/publikationen/grundlagenforschung/238-bericht-unterbringung-frauenfluechtlinge>

français: https://www.terre-des-femmes.ch/images/docs/20140_Bericht_Unterbringung-f_def_web.pdf

Bericht zur Anerkennung von frauenspezifischen Fluchtgründen im Asylverfahren:

<http://www.terre-des-femmes.ch/de/publikationen/grundlagenforschung/72-studie-frauen-im-asylverfahren>

français: https://www.terre-des-femmes.ch/images/docs/2011_Bericht_Frauen_im_Asylverfahren_f.pdf

Berichte Reproduktive Gesundheit von asylsuchenden Frauen in der Schweiz:

Berner Fachhochschule BFH, 2017: [«Sexuelle und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in Asylunterkünften in der Schweiz \(REFUGEE\)»](#)

(n'existe seulement qu'en allemand)

Sexuelle Gesundheit Schweiz, 2017: [«Schwangerschaftsverhütung: welchen Zugang haben Asylsuchende?»](#) en

français: https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2017/05/2017_Rapport_Requerants-Asile_Acces_Contraception.pdf

BFH, ZHAW, Swiss TPH, 2017 [«Barrierefreie Kommunikation in der geburtshilflichen Versorgung allophoner Migrantinnen \(BRIDGE\)»](#)

(n'existe seulement qu'en allemand)

Berichte zu der Situation von Frauen auf der Flucht in Europa (2015/16):

Womens Refugee Commission (WRC) Reports:

<https://www.womensrefugeecommission.org/gbv/resources/1358-refugee-women-europe>

Kampagnen zur Situation von Frauenflüchtlingen in Europa:

Europeans Womens Lobby (EWL) Kampagne: #womensvoices

<http://www.womenlobby.org/WOMENSVOICES?lang=en>

final report:

[#womensvoices recommendations on preventing and combating violence against refugee women and girls on the move.](#)

Dokumente zu Frauenflüchtlingen und geschlechtsspezifischer Gewalt (GBV):

Positionspapier von medica mondiale e. V. und Kölner Flüchtlingsrat e.V. zum Gewaltschutz von Frauen und Mädchen in Flüchtlingsunterkünften des Landes Nordrhein-Westfalen

http://www.medicamondiale.org/fileadmin/redaktion/5_Service/Mediathek/Dokumente/Deutsch/Positionspapier_offene-Briefe/medica_mondiale_Positionspapier_Frauen_Gewaltschutz_Flucht.pdf

European Union Agency for Fundamental Rights: Fokus Bericht gender-based violence und Asylverfahren

<http://fra.europa.eu/en/theme/asylum-migration-borders/overviews/focus-gender-based-violence>

CEDAW (UN-Frauenrechtskonvention) - Staatenberichtsverfahren Schweiz:

CEDAW Committee: General Recommendation No 32 on the gender-related dimensions of refugee status, asylum, nationality and statelessness of women

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fGC%2f32&Lang=en

TDF Schattenbericht Frauenflüchtlinge (CEDAW Staatenberichtverfahren Schweiz 2016):

http://www.terre-des-femmes.ch/de/?option=com_content&view=article&id=448:2016-cedaw-schattenbericht&catid=8:d&lang=de-DE&Itemid=112

Einige Kontakte zu Solidaritätsstrukturen in der Schweiz:

<http://www.solidaritaetsnetz.ch/> (ostschweiz)

<https://solinetz-zh.ch/> (Bern)

Datenbank (nicht mehr so aktuell): <http://www.sosf.ch/de/service/adressen-who-is-who/index.html>

<https://engagiert.heks.ch/>

<http://fff-basel.ch/>